RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.D.CONSEIL

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 1000 €

6 RUE D'ARMAILLE 75017 PARIS

RCS PARIS 885046177

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 14/03/2025

Adeline Do-Canto,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

AD

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l’Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 13 rue Franck Ancelin 17000 La Rochelle, en remplacement de l’ancien siège social, situé au 6 RUE D'ARMAILLE 75017 PARIS à compter du 14/03/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l’article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L’Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal, à l’effet d’effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l’Associé Unique.

Adeline Do-Canto, Associé Unique

AD



AD